

Politique vêtements club Fondeurs-Laurentides

(Révisée août 2019)

Le club Fondeurs-Laurentides a mandaté le comité vêtement pour faire l'achat, l'essayage et le suivi des commandes pour tous les vêtements du club. Cette politique a pour but d'informer les membres du club des items obligatoire par groupe ainsi que le fonctionnement pour les commandes de vêtements.

Cette politique est mise en place dans le but d'uniformiser tous les membres du club aux mêmes couleurs, d'identifier les athlètes lors des compétitions, de permettre une visibilité à nos commanditaires et surtout de créer un sentiment d'appartenance au club Fondeurs-Laurentides.

1. Exigences des vêtements de club que l'athlète doit porter lors des compétitions encadrées par le club :

Groupe Développement : La tuque du club

Groupe Espoir : Manteau d'entraînement + la tuque du club

Groupe Relève : Manteau d'entraînement + race suit + la tuque du club

Groupe Elite : Manteau d'entraînement + race suit + la tuque du club

Groupe RED : Manteau d'entraînement + race suit (one piece) + la tuque du club

2. Exigence d'achat de vêtements de club lorsqu'il y a un nouveau design ou un nouvel affichage des commanditaires sur les vêtements :

Le club exige à tous les athlètes des groupes Espoir, Relève, Élite et RED d'avoir au moins le manteau d'entraînement du club de la nouvelle collection lorsqu'il y a une modification significative du design ou lorsqu'il y a l'affichage de nouveaux logos de commanditaires. Toutefois, il y aura une tolérance pour la première année pour accommoder les athlètes qui s'inscrivent après la date limite d'achat de vêtement ou par manque d'information. Ces athlètes seront informés qu'ils devront acquérir le bon manteau l'année suivante.

3. Vêtement non conforme :

Pour les groupes Espoir, Relève, Élite et RED, tous vêtements affichant un ou des logos de commanditaires qui ne support plus le club seront interdit de les porter lors des compétitions encadrées par le club (ex. Hélibellule, Merrell).

4. Vêtements pour les entraîneurs :

Les entraîneurs jeunes doivent porter le dossard fourni par le club et celui-ci est récupéré à la fin de la saison par le responsable des groupes jeunesse.

On encourage tous les entraîneurs du club à faire l'achat d'un ou des pièces de vêtement du club. Un crédit de 50\$ par année sera offert à chaque entraîneur qui fait l'acquisition d'une ou plusieurs pièces de vêtement du club jusqu'à concurrence du remboursement total du coût des vêtements acheter par celui-ci.

Une tuque du club sera remise à chaque nouveau entraîneur des groupes compétitifs et lorsqu'il y a changement de modèle et/ou de commanditaire.

5. Vêtements pour les représentants sur les équipes nationales et centre nationaux

Une tuque du club pourrait être remise aux athlètes représentant le club sur la scène internationale après discussion et décision du CA.

6. Engagement des athlètes :

Il est de la responsabilité de l'athlète et des parents de s'assurer du respect des exigences des vêtements pour son groupe et de commander le nécessaire lors de l'inscription. Les vêtements exigés doivent être portés lors des courses, sur les podiums et lors de certains événements du club.

7. Remboursement :

Remboursement des vêtements : pour un motif valable, il est possible de se faire rembourser des vêtements avant que ceux-ci aient été portés. Un échange peut aussi être fait dans la limite des stocks disponibles.

8. Retour de marchandise :

La commande de vêtement devra être vérifiée dans les jours suivant la réception et il est de la responsabilité du parent d'aviser le comité vêtement s'il manque des items à la commande et ce, au maximum une semaine après la réception de la commande.